

## PROCES VERBAL DE REUNION DU LUNDI 4 FEVRIER 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le lundi 4 février 2013 à 20 H 15, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Inscrits : 14 - Présents : 14 - Votants : 14

Secrétaires de séance : Patricia THERY et Daniel CASASSUS

-----

Le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

### **1) Mise en place d'astreintes pour l'agent technique de voirie**

Le Centre de Gestion du Rhône a été questionné pour la mise en place d'astreintes pour l'agent technique de voirie et a rendu un avis positif. Il convient aujourd'hui d'entériner cette décision.

En êtes-vous d'accord ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

### **2) Autorisation d'ester en justice**

La délibération adoptée lors du conseil municipal du 3 décembre dernier autorisant le Maire à ester en justice, doit être complétée :

*« Le conseil municipal, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire qui expose que l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé en tout ou partie et pour la durée de son mandat, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre celle-ci dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le conseil municipal ; le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal et le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.*

*Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de déléguer à Monsieur le Maire cette attribution, »*

Etes-vous d'accord pour prendre cette délibération qui complète la précédente ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

### **3) Réforme des rythmes scolaires**

Le décret n° 2013-77 publié au journal officiel du 26 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit, à compter de la rentrée de septembre 2013, que la semaine scolaire comportera dorénavant pour tous les élèves 24 heures

d'enseignement réparties sur 9 demi-journées : les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin à raison de 5 heures 30 maximum par jour et de 3 heures 30 maximum par demi-journée.

La mise en place de ces dispositions nécessite d'une part, un délai pour mener à bien les concertations indispensables entre les différents partenaires concernés et d'autre part, une étude budgétaire pour la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Etant donné que le décret prévoit une dérogation possible quant à la date d'application de la réforme des rythmes scolaires, Monsieur le Maire propose au conseil de reporter celle-ci à septembre 2014.

Etes-vous d'accord pour le report à septembre 2014 ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

#### **4) Subvention DETR 2013 pour l'aménagement d'une cantine scolaire**

Un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été déposé en Préfecture mi-janvier pour l'aménagement d'une cantine scolaire et d'une bibliothèque.

La Préfecture a répondu que seul l'aménagement de la cantine pouvait faire l'objet d'une demande de subvention, celui de la bibliothèque n'étant pas éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Il convient donc de déposer une nouvelle demande de subvention d'un montant de 101 076,88 € qui représente 40% du coût total qui s'élève à 252 692,19 €.

Monsieur le Maire demande si le conseil est d'accord pour solliciter cette subvention DETR au titre de 2013, et pour arrêter le plan de financement suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT (en euros)</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant HT (en euros)</b>
<b>Travaux</b>	224 992.90 €	<b>Fonds propres</b>	126 528.31 €
<b>Maîtrise d'œuvre</b>		<b>Subventions départementales</b>	
- <u>Phase 1</u> Etude et dépôt d'une demande de PC	5 200.00 €	(contrat pluriannuel 2007-2011 – opération n°3) Aménagement cantine – tranche 2007	10 386.00 €
- <u>Phase 2</u> Maîtrise d'œuvre	22 499.29 €	Aménagement cantine – tranche 2008	14 701.00 €
		<b>Subvention DETR 2013</b> (252 692.19 € x 40 %)	101 076.88 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>252 692.19 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>252 692.19 €</b>

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

En ce qui concerne l'aménagement d'une bibliothèque, il n'est pas non plus éligible pour une subvention de la DRAC (le local doit faire plus de 100 m<sup>2</sup>).

Par conséquent, seule la subvention du Département peut être attribuée, elle représente également 40% (soit 67 643,12 €) du coût total des travaux estimé à 169 107,81 €.

Monsieur le Maire propose de demander une aide à Madame LAMURE, sénatrice du Rhône, dans le cadre de la réserve des aides parlementaires qui permet d'aider les collectivités à financer des projets d'équipement.

Autorisez-vous le Maire à demander une aide parlementaire ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

### **5) Révision de règlement pour la location de la salle des fêtes**

Une réflexion doit être menée sur le règlement de la location de la salle des fêtes, notamment en ce qui concerne les dépôts de caution pour la location et le ménage.  
Ce point sera étudié lors d'un prochain conseil.

### **Informations diverses**

- Dénomination des rues

La Poste a distribué une invitation à l'ensemble des Jarnioussiens, à venir retirer les plaques de numéros de maison. Une permanence est organisée en mairie le samedi 16 février prochain de 8h30 à 12h.

- Maison de retraite Jean Borel

Eliane PEROTTI et Christiane CHARLET se sont rendues à une réunion courant janvier au cours de laquelle des informations ont été données sur la situation financière de l'établissement qui a connu d'importantes difficultés, notamment de paiement de loyer au SIVU, propriétaire des lieux. Avec l'aide de l'ACPPA (Accueil et Confort Pour Personnes Agées) structure qui accompagne la Maison Jean Borel dans sa gestion financière et son organisation, la situation s'est améliorée et une augmentation du prix de journée (actuellement en dessous des établissements similaires) est en cours de négociation auprès du Département par ACPPA, ceci permettrait de réaliser des investissements (remplacement de matériel, projets d'amélioration, etc...). Prochaine réunion courant mars 2013, pour valider les comptes 2012.

- Exposition des artistes de la Vallée de l'Ombre

En 2012, cette exposition s'est tenue les 21, 22, 28 et 29 avril à la Chapelle Sainte Catherine à Jarnioux. Pour 2013, le lieu n'est pas encore choisi, mais Ville sur Jarnioux s'est proposé pour l'accueillir.

- La « Cabane SNCF »

Elle a été installée dans le jardin à côté de la mairie ; les membres de l'association *A l'Ombre du Chêne* ont décidé de la remettre en état, des travaux de rénovation seront engagés dès que la météo sera plus clémente.

- Bennes à fleurs devant la mairie

Eliane PEROTTI propose de les remplacer par une sculpture en acier inspirée du blason de la commune, un gazon synthétique pourrait recouvrir la dalle en béton.

Monsieur le Maire demande au conseil s'il souhaite que cette proposition soit étudiée plus précisément ?

➤ *Au Vote : 14 voix pour*

- Projet de ligne LGV traversant les Pierres Dorées

Gilbert DUFOUR s'inquiète au vu du tracé proposé pour le passage de cette ligne et pose la question de la position de la commune à ce sujet.

Monsieur le Maire indique qu'un certain nombre de communes de la CCPBO ont voté une motion contre ce projet, il va les faire passer à l'ensemble des conseillers et la question sera à nouveau évoquée lors d'un prochain conseil.

- Veolia : télé-relevé

Fabrice PLANEL a assisté à la dernière réunion du *Syndicat des Eaux* où a été évoquée l'installation du télé-relevé des consommations d'eau chez les particuliers. Afin de collecter l'ensemble des informations sur le territoire de la commune, une antenne doit être installée dans le clocher de l'église.

Monsieur le Maire demande l'autorisation du conseil pour cette installation

➤ *Au Vote : 3 abstentions - 11 voix pour*

- Associations

1/ demande de subvention : il est rappelé aux associations que leur demande motivée de subvention doit parvenir en mairie pour fin février afin que celle-ci soit examinée lors de la préparation du budget.

2/ demande de prêt de matériel : il est rappelé aux associations que toute demande de prêt de matériel ou mobilier doit être formulée à la mairie une semaine avant la manifestation, et non directement au cantonnier.

Prochaine réunion du Conseil : Lundi 4 mars 2013 à 20h15

Fin de la séance à 22h20